

6 | MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Méthodes de recherche et traitement de l'information pour le contrôle du droit à l'alimentation

LÉGISLATION

MÉTHODES DE CONTRÔLE

ÉVALUATION

BUDGET

ACTEURS

FORMATION



Méthodes de recherche et traitement de l'information pour le contrôle du droit à l'alimentation

Le contenu de ce manuel est basé sur le guide des «Méthodes de contrôle pour le droit à l'alimentation (Vol. I et II)» de la FAO, élaboré par Maarten Immink, Wenche Barth Eide et Arne Oshaug, avec l'aide précieuse d'autres membres du Projet international sur le droit à l'alimentation et le développement et de l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO.

L'adaptation au format «manuels pratiques» a été réalisée par José M^a Medina Rey et M^a Teresa de Febrer (PROSALUS, Espagne). Ce manuel a été traduit en français par Ximena Crespo Arauco et Emmanuel Decordier.

L'objectif des manuels pratiques dédiés aux MÉTHODES DE CONTRÔLE est de fournir aux responsables du suivi du droit à l'alimentation, les bases conceptuelles et méthodologiques du procédé de mise en application des mécanismes de contrôle, du suivi des politiques, des programmes et des projets nationaux fondés sur le droit à l'alimentation.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

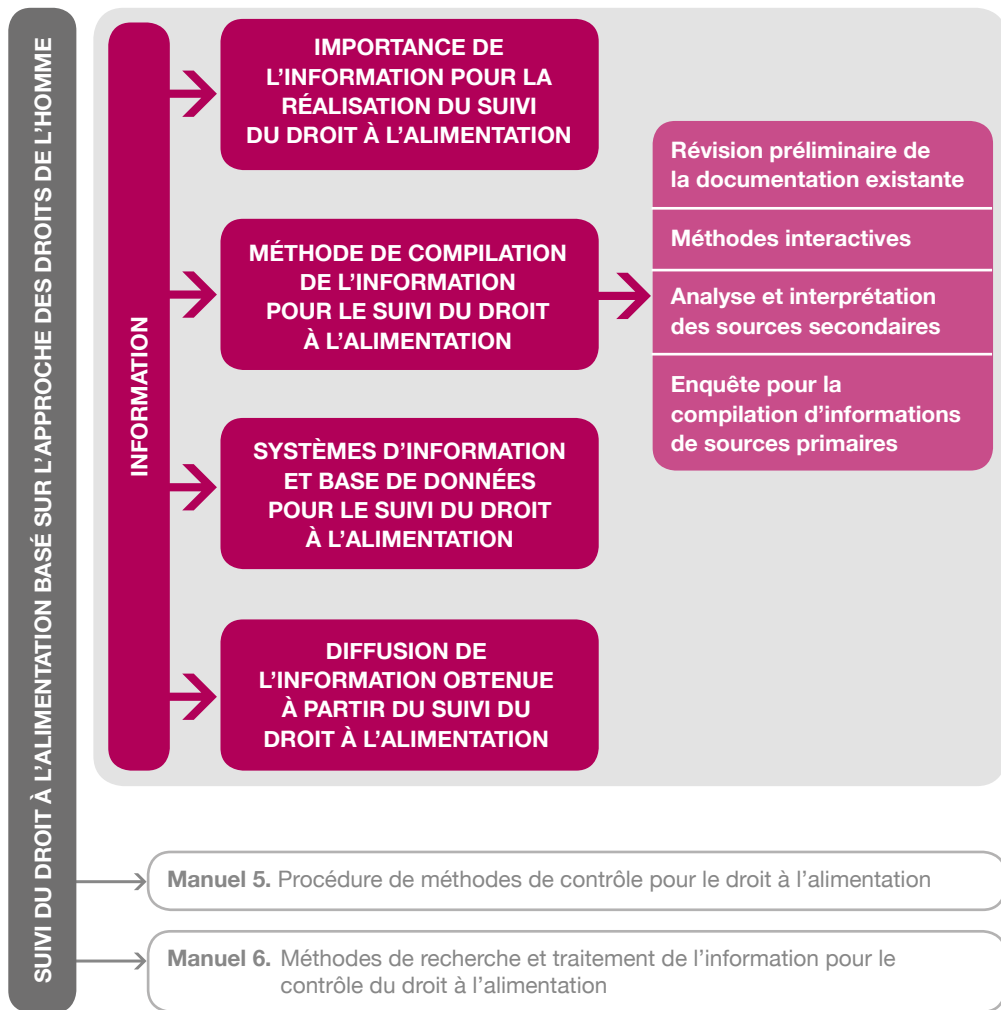
© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

CONTENU DU MANUEL



 Le glossaire élargi du droit à l'alimentation de la FAO est disponible en ligne sur le site Internet: <http://www.fao.org/righttofood/centre-du-savoir/glossaire/fr>

1

IMPORTANCE DE L'INFORMATION POUR LA RÉALISATION DU SUIVI DU DROIT À L'ALIMENTATION

L'information obtenue à partir de l'analyse du suivi du droit à l'alimentation doit pouvoir satisfaire **les besoins d'information** des porteurs d'obligations et des titulaires de responsabilités envers la protection et l'accomplissement de ce droit.

Les sources d'information requises varient selon le profil de l'utilisateur. Les responsables des politiques publiques, par exemple, doivent pouvoir compter sur une information spécifique pour l'adaptation des politiques et des programmes aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire qui affectent les groupes de population vulnérables. Les représentants du pouvoir législatif ont recours à une source d'information spécifique qui leur permet de superviser le pouvoir exécutif et d'approuver les lois et les normes (y compris les lois budgétaires) qui affectent le droit à l'alimentation. Les titulaires de droits, ou les organisations qui les représentent et défendent leurs intérêts, ont en revanche besoin d'une information qui va les aider à évaluer l'accomplissement des obligations des Etats en matière de droit à l'alimentation et, dans le cas contraire, à exercer une pression sur des mesures politiques spécifiques ou sur l'absence d'action de la part du gouvernement. Il est donc important et nécessaire de pouvoir identifier les besoins d'information en fonction de chaque groupe d'utilisateurs.

Pour cela, il convient de dresser un lien direct entre les secteurs de responsabilités des titulaires de devoirs en matière de droit à l'alimentation et les différentes sources d'information nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. L'accès à une information appropriée, pertinente et valide, contribue à renforcer leur capacité dans le respect des obligations ainsi qu'à consolider la capacité de défense et de revendication des titulaires de droits.

En établissant ce lien, les sources d'information utiles aux différents groupes d'utilisateurs, seront plus facilement identifiables pour la réalisation du suivi.

La responsabilité des institutions nationales, régionales et communautaires sur le droit à l'alimentation

NIVEAUX D'INTERVENTION TYPE DE RESPONSABILITÉS	NATIONAL	LOCAL / DÉPARTEMENTAL	COMMUNAUTAIRE
Formulation et suivi des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères et ministres compétents - Planificateurs - Personnel technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes exécutifs et conseils municipaux et de districts - Personnel technique 	
Lois/Projets législatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Législateurs - Personnel technique - Ministères 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils municipaux et de districts - Personnel technique 	
Mise en place et contrôle de l'accès aux recours judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions/ Commissions des droits de l'homme - Réseaux d'organisations non gouvernementales pour le droit à l'alimentation - Tribunaux - Commission des droits de l'homme - Organisations de la société civile (OSC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations non gouvernementales (ONG) - Tribunaux 	
Mise en place des normes et règlements	<ul style="list-style-type: none"> - Législateurs - Organisations régulatrices - Agences de protection du consommateur - ONG, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils municipaux et de districts - ONG, OSC 	
Elaboration, mise en œuvre et suivi des programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Planificateurs - Directeurs de programmes - Donateurs internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Planificateurs - Directeurs de programmes 	

NIVEAUX D'INTERVENTION	NATIONAL	LOCAL / DÉPARTEMENTAL	COMMUNAUTAIRE
TYPE DE RESPONSABILITÉS			
Formulation, mise en œuvre et suivi des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères compétents - Donateurs internationaux - ONG, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Planificateurs - Directeurs de programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de villages - Organisations communautaires de base
Budget et allocation de fonds publics	<ul style="list-style-type: none"> - Législateurs - ONG et réseaux d'ONG - Donateurs internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils municipaux et de districts - ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de villages
Prestation de services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Planificateurs des ministères compétents - Départements pour la prestation de services des ministères compétents, entités de prestation de services publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Planificateurs de municipaux/districts 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de villages - Organisations communautaires de base
Information du public	<ul style="list-style-type: none"> - Media (presse, radio, TV) - ONG et réseaux d'ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias (presse, radio, TV) - ONG 	
Mobilisation politique et sociale/défense des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions/commissions des droits de l'homme - ONG et réseaux d'ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - ONG 	
Production de connaissances/renforcement des capacités en matière de droit à l'alimentation adéquate	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions académiques - Organisations professionnelles - Institutions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations professionnelles - Institutions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations communautaires de base
Elaboration du rapport international sur les progrès vers un développement basé sur les droits et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions/commissions des droits de l'homme - Ministères - ONG et réseaux d'ONG 		

L'information existante dans les diverses sources disponibles doit être utilisée au maximum des possibilités par les parties intéressées, en considérant notamment de façon prioritaire celles provenant du suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la réduction de la pauvreté et du développement socioéconomique. Il est toutefois probable que cette information ne puisse pas totalement satisfaire les besoins d'information pour la réalisation d'une procédure de suivi du droit à l'alimentation. Il convient dans ce cas de détecter cette carence en comparant l'information requise avec l'information disponible afin d'identifier les différences ou les lacunes existantes. Cette analyse correspond à un exercice spécifique appelé «**analyse de déficit d'information**», et requiert l'examen des systèmes d'information en comparaison avec les demandes d'information.

En premier lieu, il est utile de réaliser un inventaire des systèmes d'information existants sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la vulnérabilité, en détaillant le nom de chaque système identifié, ainsi qu'une petite description, les produits d'information qu'il génère (leur nom, leur contenu et leur fréquence), et l'organisation responsable de la gestion du système d'information fourni.

Cet inventaire facilite le travail de révision de la documentation des systèmes, des espaces de dialogue avec les différents groupes, des entretiens auprès d'informateurs pertinents (pouvant être les institutions fournisseuses d'information, l'organisation responsable du système ou les propres usagers de l'information).

L'évaluation des systèmes d'information existants couvre généralement les aspects suivants:

- l'analyse du niveau de complexité des systèmes en termes d'efficacité, d'effectivité et de durabilité en relation avec la disponibilité de l'information utile à la réalisation du suivi du droit à l'alimentation;
- l'identification des facteurs externes et internes qui agissent sur le bon fonctionnement des systèmes d'information;
- le développement d'un plan d'action pour renforcer les systèmes existants et promouvoir les activités qui visent à combler les lacunes d'information pouvant apparaître avec le temps.

Il existe plusieurs méthodes de compilation, fractionnées ou combinées, même si, en cas de doute, la norme générale conseille le choix de celle qui pourra prendre en considération le plus grand nombre possible de principes des droits de l'homme.¹

Nous présentons dans ce manuel certaines d'entre elles, utiles à la compilation de l'information pour la réalisation du suivi du droit à l'alimentation, classées en quatre catégories distinctes: (a) la révision préliminaire de la documentation existante, (b) les méthodes interactives, (c) l'analyse et l'interprétation des sources secondaires, (d) les enquêtes pour la compilation d'information de sources primaires.

2.1. RÉVISION PRÉLIMINAIRE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE

La révision des documents

Il convient d'initier la procédure de suivi avec une révision initiale des documents disponibles: les rapports officiels, les publications scientifiques, la dénommée «bibliothèque grise» (qui désigne les documents publiés de manière non officielle), etc. Cette première révision fournit une première vision indicative de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité dans une région ou un pays déterminé.

1. Consultez les manuels n^{os} 4 et 5 de cette collection.

En plus des rapports d'analyse élaborés à partir des recensements, des enquêtes nationales, des études de recherche, des évaluations de programmes et des rapports d'analyse des politiques, il est intéressant de réviser les rapports relatifs à la réalisation des droits de l'homme (qui émanent généralement des organismes nationaux des droits de l'homme) ainsi que les rapports des examens périodiques universels des Nations Unies.²

Inventaires des lois, des politiques, des règlements et des directives

La révision de la documentation légale et normative est une partie spécifique de l'exercice de révision documentaire, qui s'avère d'une grande utilité pour l'évaluation des cadres juridiques, politiques et institutionnels. Pour cela, il est conseillé de consulter en particulier les inventaires des lois, les règlements, les directives, les ordonnances générales, les résumés de jurisprudence, les programmes nationaux des droit de l'homme, etc.

2.2. LES MÉTHODES INTERACTIVES

Sessions de réflexion

Les sessions de réflexion rassemblent généralement les acteurs impliqués et d'autres personnes possédant les connaissances et/ou l'expérience en matière de suivi du droit à l'alimentation. Les thèmes spécifiques abordés peuvent inclure, par exemple, les conditions d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité, l'identification des groupes de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité, ses causes sous-jacentes et les caractéristiques des moyens de subsistance.

Parmi les assistants possibles, nous pouvons identifier les planificateurs nationaux ou locaux, les enquêteurs du secteur alimentaire et nutritionnel, le personnel technique national et régional de secteurs spécifiques comme l'agriculture, la santé, le commerce, le bien-être social, etc.), le personnel chargé de la surveillance de l'incidence de la pauvreté, le personnel des ONG et des OSC exécutants de programmes et de projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle et, probablement, les institutions des droits de l'homme.

2. Vous pouvez consulter sur le site web des examens périodiques universels, les rapports gouvernementaux présentés périodiquement par chaque pays, les apports de la société civile ainsi que d'autres documents importants: <http://www.upr-info.org/-Pays-.html>

Interviews avec les informateurs clés

Les interviews avec les informateurs clés s'avèrent d'une grande utilité pour obtenir une information nouvelle ou complémentaire, mais aussi pour valider l'information déjà en possession de l'évaluateur. Les interviews menées de façon ouverte ont pour but d'explorer les connaissances et/ou l'expérience des personnes autour d'un thème général, sans en avoir défini les questions de façon précise et détaillée au préalable. Il faut bien sûr identifier les informateurs clés en fonction de leur disponibilité et des thèmes qu'ils dominent et prendre soin de consulter différents points de vue pour élargir la vision de l'information recueillie. Généralement, ces interviews se déroulent sous forme de dialogue et visent à encourager l'informateur à divulguer des informations importantes initialement non sollicitées.

Dialogues avec les groupes cibles

Les dialogues avec les groupes cibles sont habituellement utilisés pour compléter l'information et peuvent être programmés de façon structurée, semi-structurée ou ouverte. La personne responsable de la session présente l'ordre du jour dans laquelle sont inclus les thèmes qui nécessitent l'information requise. Les groupes cibles sont constitués de personnes présentant des caractéristiques similaires en termes de responsabilités, d'expériences et de connaissances, habituellement conviés après la réalisation d'un procédé préalable de consultation pour les identifier.

Observation directe

Les méthodes d'observation directe peuvent s'effectuer de différentes manières. La première, la plus simple, consiste à observer l'infrastructure communautaire ou les conditions de logement en parcourant la zone avec les membres de la communauté, en apportant ainsi une information supplémentaire à partir de l'observation réalisée.

La technique d'observation directe peut également servir pour obtenir l'information nécessaire au sujet de la prestation des services publics dans la communauté (leur fonctionnement, la qualité du service, la conduite du personnel responsable, l'attitude des membres de la communauté usagers des services, etc.).

Sondages d'évaluation rapide

L'information locale peut aussi s'obtenir par le biais de sondages d'évaluation rapide. La plupart de ces sondages sont participatifs (évaluations rurales participatives), ce qui

signifie qu'ils peuvent inclure certaines des techniques interactives ou de consultation décrites précédemment, telles que les discussions avec les groupes cibles, les interviews avec les informateurs et les techniques d'observation directe.

Les méthodes d'évaluation rapide sont appropriées pour examiner la mise en œuvre des politiques et des programmes locaux. Les méthodes d'évaluation rurale participative sont souvent utilisées pour les thèmes relatifs à la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'utilisation des ressources naturelles et agricoles. Puisque cet exercice se déroule dans des lieux déterminés, les résultats obtenus présenteront la spécificité de chacun d'entre eux.

Sondages entre les utilisateurs

Les sondages de satisfaction des clients et l'évaluation participative dans la prestation des services comprennent habituellement les aspects suivants: (i) les principaux obstacles à l'accès des services publics, (ii) la qualité et l'adéquation des services, (iii) la capacité et l'effectivité du personnel dans l'approvisionnement des services. Les sondages sont spécifiquement dirigés aux groupes sociaux les plus pauvres et défavorisés. Les conclusions qui en découlent servent à générer des recommandations et un plan d'action spécifique qui abordent les difficultés d'accès aux services publics pour les personnes en situation de vulnérabilité ainsi que l'amélioration elle-même de l'utilisation et de la qualité des prestations de ces services. Ces sondages d'évaluation sont utiles pour améliorer les capacités des titulaires d'obligations et pour consolider l'aptitude des titulaires de droits précisément pour réclamer leurs droits en cas de violation.

2.3. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES SOURCES SECONDAIRES

Les **enquêtes nationales** sont disponibles pour consultation dans la plupart des pays. Le recensement de la population et le recensement agricole présentent en général une base de données assez complète, même s'ils se réalisent avec peu de fréquence (tous les dix ans environ). Pour développer cette activité, des formulaires prédéfinis et standards sont habituellement utilisés.

QUELQUES EXEMPLES D'ENQUÊTES AUX FORMULAIRES STANDARDS ET PRÉDÉFINIS

- Recensement de la population.
- Recensements agricoles.
- Enquêtes pour mesurer les standards de vie.
- Enquêtes démographiques et de santé.
- Enquêtes aux indicateurs multiples et variés.
- Enquêtes agricoles basées sur un échantillon représentatif.
- Enquêtes sur la santé et la nutrition.
- Enquêtes sur l'évaluation d'un impact social.
- Enquêtes nationales sur les revenus et les dépenses familiales.
- Enquêtes sur la main-d'œuvre.

Les inventaires de données internationales, comme les bases de données de certains organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale, peuvent aussi servir de source d'information secondaire.³ Mais leur usage peut être cependant limité puisqu'ils ne présentent habituellement pas des données désagrégées des zones géographiques ou des groupes de population, mais plutôt des moyennes nationales.

Finalement, les investigations sociales académiques peuvent aussi générer des données pouvant faire l'objet d'analyse dans le but de les utiliser au cours de la procédure d'un suivi. Dans ce cas précis, les données disponibles portent généralement sur des régions ou des groupes de population spécifiques et ne sont pas représentatifs du contexte national. Pour que l'usage des données secondaires soit efficace, il convient de réunir dans la mesure du possible les facteurs suivants: (a) les données désagrégées par groupes ou territoires vulnérables, (b) les indicateurs de résultats élaborés à partir des données pour réaliser le suivi des progrès réalisés conformément aux objectifs établis, (c) les estimations nationales ou régionales basées sur un échantillonnage représentatif.

2.4. ENQUÊTE POUR LA COMPILATION D'INFORMATION DE SOURCES PRIMAIRES

La pratique d'enquêtes spécifiques pour saisir l'information primaire doit être considérée en dernier recours, seulement lorsque l'information nécessaire à l'élaboration du suivi n'a pu être obtenue à partir des mécanismes décrits précédemment.

3. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le paragraphe 3 de ce manuel.

L'éventail d'enquêtes primaires disponibles est très varié, allant des *petits sondages communautaires jusqu'aux sondages d'échantillon national représentatif*. Ces derniers, particulièrement coûteux, doivent pouvoir compter sur un système d'échantillonnage solide, et requièrent pour leur élaboration, validation et évaluation, beaucoup de temps ainsi qu'un personnel compétent et organisé.

Puisqu'il s'agit ici d'en faire usage dans le cadre de la réalisation d'un suivi, une enquête de ce type doit s'effectuer périodiquement, dans sa totalité ou en partie, ceci n'étant pas toujours très viable. Dans ce contexte, le contenu de l'enquête peut être stratégiquement divisé par module afin d'intégrer éventuellement certains d'entre eux au sein d'autres enquêtes programmées avec une fréquence plus régulière, de façon à réduire les obstacles liés aux dépenses et au temps.

QUELQUES FACTEURS UTILES À LA RÉALISATION D'ENQUÊTES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE APPROCHE DES DROITS DE L'HOMME

- La méthode utilisée doit être simple et rassembler les données nécessaires et suffisantes pour satisfaire les besoins d'information identifiés.
- Les candidats éventuels doivent être informés correctement du contenu de l'enquête pour donner leur consentement ou décliner leur participation.
- Afin de favoriser une information adéquate, il convient de considérer les éventuelles barrières de langage, en procurant des enquêteurs capables de communiquer dans les langues et les dialectes locaux.
- Les conclusions de l'enquête doivent servir aux objectifs initialement planifiés et ne doivent pas être détournés.
- L'information fournie par les personnes interrogées doit être strictement confidentielle et leur identité en aucun cas révélée au moment du résultat final.
- Les personnes interrogées doivent avoir accès à l'information qu'elles ont elles-mêmes fournie, mais non à l'information fournie par les autres personnes impliquées.
- L'équipe responsable de l'enquête doit fournir à tout moment aux personnes interrogées, une information détaillée du processus du sondage et des résultats obtenus une fois l'activité finalisée.
- L'équipe responsable de l'enquête doit partager les résultats avec les personnes interrogées afin que celles-ci puissent en tirer leurs propres conclusions, ceci étant par ailleurs utile pour comparer les différentes interprétations à partir d'une même source d'information.

3.1. SYSTÈMES D'INFORMATION

Un système d'information est un ensemble d'activités organisées et orientées pour produire, traiter, accumuler, analyser, interpréter et diffuser des données et d'autres types d'information.

L'efficacité de ce système se mesure en relation avec les dépenses totales effectuées en matière de production d'information quantitative et qualitative. Evaluer son efficacité implique un exercice de comparaison des approches et des activités alternatives pour produire cette même information en procurant la combinaison la moins coûteuse.

L'efficience a quant à elle un rapport direct avec l'impact du système d'information sur les groupes intéressés en matière d'acquis de nouvelles connaissances, lesquels peuvent ensuite agir en conséquence et suivant l'information assimilée.

La durabilité indique la viabilité du système pour continuer à produire l'information nécessaire, en particulier lorsque les facteurs externes ou internes du système lui-même ont une conséquence négative dans sa fonction au fil du temps.

3.2. BASES DE DONNÉES INTERNATIONALES À PRENDRE EN COMPTE POUR LA RÉALISATION DU SUIVI DU DROIT À L'ALIMENTATION

Plusieurs institutions et organisations internationales élaborent et assurent la maintenance des bases de données rassemblant l'information disponible de différents pays en rapport avec le droit à l'alimentation et d'autres droits de l'homme. Les statistiques élaborées à partir de ces bases de données s'utilisent dans la préparation des rapports présentés annuellement par certaines organisations.

Les équipes d'évaluation nationales, ou les responsables des méthodes de contrôle du droit à l'alimentation, peuvent consulter pour se guider certaines de ces bases de données pour identifier les indicateurs appropriés pour la réalisation d'un suivi à l'échelle nationale. Nous présentons ci-dessous un échantillon des principales bases de données disponibles.⁴

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
FAOSTAT	FAO
DESCRIPTION	
<p>Il s'agit d'une base de données polyglotte, alignée sur une série chronologique de registres appartenant à plus de 210 pays et territoires, depuis 1961 à l'actualisation la plus récente disponible. Régulièrement renouvelée, elle permet le libre accès aux données statistiques de production, commerce, approvisionnement alimentaire, équilibre des produits, prix, population, ressources (la terre, l'irrigation, la main-d'œuvre, la machinerie, l'engrais, les pesticides) et émissions de gaz à effet de serre (GES) en rapport avec l'agriculture et l'utilisation de la terre, l'investissement et l'information forestière.</p>	
LIEN	
<p>http://faostat.fao.org</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
PROFILS NUTRITIONNELS PAR PAYS	FAO
DESCRIPTION	
<p>Ce profil présente une description précise de la situation de l'alimentation et de la nutrition dans chaque pays, les statistiques basiques des facteurs directement liés à l'alimentation (y compris la production agricole et la pêche), et une sélection d'indicateurs démographiques, économiques et sanitaires. Le schéma du profil s'appuie sur le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du SICIIV, en incluant les indicateurs des causes immédiates, indirectes et basiques de la malnutrition.</p>	
LIEN	
<p>http://www.fao.org/food/fr</p>	

4. L'information présentée a été actualisée au moment de la rédaction de ce manuel, mais il est possible que les adresses URL fournies pour accéder aux bases de données aient été depuis modifiées par les organismes responsables.

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
STATISTIQUES DE LA PAUVRETÉ RURALE	FIDA
DESCRIPTION	
<p>Ces statistiques présentent divers indicateurs en rapport avec la pauvreté rurale de chaque pays, classifiés par blocs thématiques (indicateurs sociaux de pauvreté, santé, éducation, agriculture et alimentation et indicateurs économiques, commerciaux, financiers, de technologie et d'infrastructures).</p>	
LIEN	
<p>http://www.ruralpovertyportal.org/fr/home</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
NORMES DE CROISSANCE ET IDENTIFICATION DE LA MALNUTRITION AIGÜE SÉVÈRE CHEZ L'ENFANT	OMS
DESCRIPTION	
<p>Il s'agit d'une compilation standard de données de croissance et de malnutrition infantile à partir d'interviews anthropométriques réalisées dans le monde depuis 1960 et régulièrement actualisée. Les mesures anthropométriques chez les enfants de moins de 5 ans comprennent la malnutrition globale (underweight), la malnutrition chronique (stunting), la malnutrition aigüe (wasting) et l'obésité.</p>	
LIEN	
<p>http://www.who.int/nutgrowthdb/en (à ce jour, cette page n'est pas disponible en français)</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
L'INSTITUT DE STATISTIQUE (ISU)	UNESCO
DESCRIPTION	
<p>L'Institut de statistique délivre des données sur l'éducation, l'alphabétisation, la culture, les communications, la science et la technologie dans le monde.</p>	
LIEN	
<p>http://www.uis.unesco.org/Pages/defaultFR.aspx?SPSLanguage=FR</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
LABORSTA/ILOSTAT	OIT
DESCRIPTION	
C'est une base d'archives qui contient des données sur la population active, l'emploi, les conditions du marché de travail (salaires, heures de travail, travail infantile, sécurité sociale, affiliation syndicale). Une nouvelle base de données, appelée ILOSTAT, est en cours d'actualisation. Il faut noter que LABORSTA n'est plus mis à jour et sera progressivement remplacé par ILOSTAT.	
LIEN	
http://laborsta.ilo.org/default_F.html	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
BASE DE DONNÉES POUR LE SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)	DIVISION DE STATISTIQUES DES NATIONS UNIES
DESCRIPTION	
Elle comprend des données, des définitions, des méthodologies et des sources officielles de plus de 60 indicateurs, utilisés pour mesurer la progression de l'accomplissement des OMD. Cette base de données est le résultat du travail du Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG, en anglais) sur les indicateurs relatifs aux OMD.	
LIEN	
http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Home.aspx	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
BASE DE DONNÉES STATISTIQUES ET D'INDICATEURS SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.	DIVISION DE STATISTIQUES DES NATIONS UNIES
DESCRIPTION	
Cette base de données présente des données statistiques de genre, de population, d'éducation, de travail et développement social liées à l'égalité des sexes.	
LIEN	
http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/default.htm	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
BASE DE DONNÉES SUR L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL	BANQUE MONDIALE
DESCRIPTION	
<p>Cette base offre des données diverses sur l'agriculture et le développement rural, en incluant la population rurale, les terres cultivables, les terres agricoles, les métiers de l'agriculture, l'utilisation d'engrais et de machinerie, le rendement céréalier, etc.</p>	
LIEN	
<p>http://donnees.banquemondiale.org/theme/agriculture-et-developpement-rural</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
HEALTHSTATS	BANQUE MONDIALE
DESCRIPTION	
<p>Site web de données et de statistiques de santé, de nutrition et de population dans lequel il est possible d'explorer, observer et télécharger des données correspondant à plus de 250 indicateurs de 200 pays environ, autour des thèmes relatifs au financement de la santé, du VIH/SIDA, de l'immunisation, du paludisme et de la tuberculose, du personnel sanitaire et de l'utilisation des installations sanitaires, de la nutrition, de la santé sexuelle et reproductive, de l'évaluation et de la projection des populations, des causes de mortalité, des maladies non transmissibles et de l'eau et assainissement.</p>	
LIEN	
<p>http://datatopics.worldbank.org/hnp (à ce jour, cette page n'est pas disponible en français)</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE	BANQUE MONDIALE
DESCRIPTION	
<p>Cette base de données présente une série chronologique de données relatives à divers indicateurs classés par blocs thématiques (agriculture et développement rural, changement climatique, science et technologie, développement social, développement urbain, éducation, efficacité de l'aide, industrie des mines et de l'énergie, genre, infrastructures, environnement, pauvreté, politique économique et dette, santé, secteur financier, secteur privé, secteur public, travail et protection social).</p>	
LIEN	
<p>http://donnees.banquemondiale.org/indicateur</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
STATISTIQUES RELATIVES AUX INDICATEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, PAR PAYS	SOCIAL WATCH
DESCRIPTION	
<p>Social Watch est un réseau international d'organisations citoyennes qui luttent pour l'éradication de la pauvreté et de ses causes, pour mettre fin à toutes formes de discrimination et de racisme, pour assurer une distribution équitable de la richesse et pour la sensibilisation aux droits de l'homme. Social Watch publie des valeurs statistiques relatives aux différents indicateurs de la lutte contre la pauvreté et des indices d'équité de genre par pays et par région.</p>	
LIEN	
<p>http://www.socialwatch.org/fr/node/13491</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
BASE DE DONNÉES SUR LA CORRUPTION DES PAYS	TRANSPARENCY INTERNATIONAL
DESCRIPTION	
<p>Cette base de données, classée par pays, comprend l'information relative aux instruments existants pour mesurer la corruption, la transparence ainsi que les indicateurs de développement et la capacité de gouverner. Elle est développée et maintenue par Transparency International, une organisation indépendante créée en 1993, présente dans plus de 100 pays.</p>	
LIEN	
<p>http://www.transparency.org/country</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
HUNGER AND NUTRITION COMMITMENT INDEX	IDS-UKAID-IRISHAID
DESCRIPTION	
<p>Cet index mesure l'engagement des gouvernements dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Les rapports et les données qui ont été utilisés pour obtenir cet index sont disponibles sur le site web de cette initiative, développé par l'Institut de recherche pour le développement et en collaboration avec IrishAid et UKAid.</p>	
LIEN	
<p>http://www.hancindex.org (à ce jour, cette page n'est pas disponible en français)</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
STATUT DES TRAITÉS DES DROITS DE L'HOMME	NATIONS UNIES
DESCRIPTION	
<p>Cette base de données actualisée périodiquement par les Nations Unies, recueille la situation des différents traités des droits de l'homme, en indiquant les pays qui les ont signés et ratifiés.</p>	
LIEN	
<p>https://treaties.un.org/Pages/TreatyEvents.aspx?path treaty=Treaty/Focus/Page1_fr.xml&clang=_fr</p>	

DÉNOMINATION	ORGANISME RESPONSABLE
EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)	UPR INFO
DESCRIPTION	
Ce site web, disponible en plusieurs langues, est maintenu par l'ONG UPR Info (qui jouit d'un statut consultatif spécial face à ECOSOC). Il propose une ample information organisée par pays de l'ensemble des documents disponibles à partir des EPU: les rapports des Etats, les compilations et résumés de l'OACDH, les contributions des ONG, les rapports du Groupe de Travail et une base de données de recommandations (avec un moteur de recherche).	
LIEN	
http://www.upr-info.org/-fr-.html	

3.3. RAPPORTS PÉRIODIQUES INTERNATIONAUX À PRENDRE EN COMPTE POUR LA RÉALISATION DU SUIVI DU DROIT À L'ALIMENTATION

Les organismes internationaux et les organisations de la société civile, élaborent et diffusent des rapports périodiques sur la lutte contre la pauvreté, le développement, l'agriculture, l'alimentation, la nutrition, le droit à l'alimentation, la santé, etc. Certains de ces rapports peuvent constituer une importante source secondaire d'information pour la réalisation du suivi du droit à l'alimentation.

**RAPPORTS PÉRIODIQUES IMPORTANTS POUR RÉALISER LE SUIVI
DU DROIT À L'ALIMENTATION**

TITRE	RESPONSABLE	LIEN
L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)	FAO	http://www.fao.org/publications/sofi/fr
La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA)	FAO	http://www.fao.org/publications/sofa/fr
Rapport annuel de la santé dans le monde	OMS	http://www.who.int/whr/fr
Rapport du développement humain et tableaux thématiques	PNUD	http://hdr.undp.org/fr/data
Rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde	UNICEF	http://www.unicef.org/french/sowc
Rapports du développement mondial	BANQUE MONDIALE	http://publications.worldbank.org
<i>Rapport annuel Social Watch</i>	SOCIAL WATCH	http://www.socialwatch.org/fr/annualReport
L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition	LE CONSORTIUM DE L'OBSERVATOIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION (OSC)	http://www.rfn-watch.org/fr/home/observatoire-2013

4

DIFFUSION DE L'INFORMATION OBTENUE À PARTIR DU SUIVI DU DROIT À L'ALIMENTATION

Partager et socialiser l'information est une étape importante dans le processus du suivi du droit à l'alimentation et son rendement ainsi que son utilité dépendent de l'usage de l'information obtenue à partir du suivi des actions entreprises pouvant générer un changement réel et positif. C'est pourquoi il est important que les responsables de la procédure de suivi puissent connaître parfaitement les besoins d'information des décideurs, des planificateurs et d'autres personnes intéressées, afin de pouvoir fournir une information valide et appropriée.

Il existe différentes manières de diffuser l'information. Elles dépendent principalement des utilisateurs eux-mêmes et de leur usage. A partir d'une méthode de contrôle basée sur l'approche des droits de l'homme, il est indispensable de fournir à toutes les personnes, en incluant les titulaires de droits, une information accessible et compréhensible. C'est pourquoi **la méthode de diffusion de l'information est aussi importante que les propres résultats du suivi**. Elle doit s'adapter aux besoins et aux capacités de chaque groupe d'utilisateurs. Certains outils de présentation de résultats sont spécialement intéressants puisqu'ils facilitent par eux-mêmes leur diffusion et leur compréhension comme, par exemple, dans le cas des cartographies.

CARTOGRAPHIE COMME INSTRUMENT DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION DANS LES MÉTHODES DE CONTRÔLE DU DROIT À L'ALIMENTATION

Les cartographies présentent l'avantage de pouvoir décrire une situation importante et dynamique en très peu de mots, puisqu'elles peuvent, par exemple, montrer la distribution socio-spatiale de la richesse, l'incidence de pauvreté, l'accès aux infrastructures et aux services basiques, en centrant rapidement l'attention sur les inégalités. Les Directives sur le droit à l'alimentation font une mention précise à propos de l'usage des cartographies comme technique utile à la réalisation du suivi et à l'évaluation des progrès observés en matière de droit à l'alimentation.

A travers cet instrument, les zones présentant une insécurité alimentaire sont facilement localisables et les caractéristiques socio-spatiales des groupes vulnérables peuvent être mises en rapport avec les moyens de subsistance et les caractéristiques spécifiques de chaque lieu.

Voici quelques avantages des cartographies utilisées lors de la réalisation du suivi:

- Les messages contenus dans ce support sont généralement faciles à comprendre et à interpréter.
- Le temps et l'espace peuvent s'y combiner pour souligner les changements survenus au fil du temps dans des zones spécifiques.
- Il est possible d'y signaler les thèmes spécifiques du droit à l'alimentation.
- L'expérience a déjà démontré leur impact réel dans l'élaboration des politiques et des priorités d'un pays, dans les objectifs géographiques des programmes nationaux et sur les décisions des allocations budgétaires.
- La stratification de cartes (qui consiste en la superposition bidimensionnelle de différentes cartes d'une seule zone géographique), contribue à identifier et comprendre les causes associées à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité dans un lieu spécifique.

La principale difficulté repose sur la nécessité de disposer de systèmes d'information géographique (SIG), c'est à dire, de bases de données avec des références géographiques qui permettent d'intégrer une série de données diverses (niveau de revenus, état de santé et nutrition, conditions environnementales, etc.). Mais il existe des équipes et des programmes informatiques qui facilitent l'accessibilité de la présentation de l'information par le biais des cartographies.⁵

5. Vous pouvez consulter des exemples concrets de cartographies dans le guide FAO. 2009. *Methods to Monitor the Human Right to Adequate Food*. Volume II, annexe 5. Rome.

INFORMER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES PROGRÈS OBTENUS DANS LA RÉALISATION DU DROIT À L'ALIMENTATION

L'échange d'information générée à partir du suivi du droit à l'alimentation demeure une exigence pour les pays ayant ratifié le PIDESC. Un des mécanismes de partage existant est l'élaboration périodique de rapports présentés au CDESC. Ce chapitre montre comment les différentes méthodes d'évaluation et de contrôle présentées dans ce volume peuvent s'appliquer dans la préparation de parties spécifiques de ces rapports.

Une caractéristique importante du système international pour la promotion et la protection des droits de l'homme est institutionnalisée par le suivi de l'accomplissement par les Etats parties des accords internationaux en relation avec le droit international des droits de l'homme. Le degré d'accomplissement de la part des Etats qui ont ratifié ces accords, est supervisé par des commissions spéciales formées d'experts indépendants désignés par les Nations Unies. Le Pacte International des droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) est l'accord existant en matière de droit à l'alimentation. La commission de référence est la Commission des droits économique, sociaux et culturels (CDESC). Les Etats parties doivent présenter tous les cinq ans un rapport concernant les mesures adoptées et les progrès atteints dans le cadre des droits reconnus dans le Pacte.

Le rôle de la société civile est fondamental et les organisations non gouvernementales qui travaillent de manière active dans les thèmes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, sont invitées à participer au processus de présentation du rapport avec l'envoi de rapports écrits ou verbaux, en parallèle avec celui du gouvernement.

Pour aider les pays dans l'élaboration de ces rapports, des directives générales ont été écrites, incluant des sections spécifiques pour chacun des droits présents dans le Pacte.

DIRECTIVES POUR L'ÉLABORATION DE LA SECTION RELATIVE AU DROIT À L'ALIMENTATION POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT À LA COMMISSION DESC

- Une vue générale du degré de réalisation du droit à l'alimentation dans le pays (spécifier les sources d'information disponible).
- Une information détaillée sur la situation de la faim et de la malnutrition dans le pays, en détaillant:
 - la situation des groupes spécialement vulnérables (les agriculteurs sans terre et marginaux, les travailleurs ruraux, les chômeurs ruraux et urbains, les autochtones, les enfants, les personnes âgées, etc.);
 - les différences significatives parmi les groupes vulnérables en raison du genre;
 - les changements observés dans les cinq dernières années dans la situation des groupes vulnérables.
- La description des modifications réalisées dans les lois, les politiques et les programmes nationaux qui affectent l'accès à l'alimentation de ces groupes et l'impact observé.
- Les mesures identifiées par le gouvernement pour garantir le droit à l'alimentation pour chacun des groupes nommés, ainsi que celles ayant été adoptées, leurs objectifs et les points de référence pour mesurer leur application correcte.
- Les mesures prises pour promouvoir l'amélioration des méthodes de production, de conservation et de distribution d'aliments, leur contribution à la réalisation du droit à l'alimentation et leur impact en termes de durabilité écologique des ressources productives.
- Les mesures de réforme agricole adoptées par le gouvernement pour assurer l'efficacité du système agricole dans la promotion de la sécurité alimentaire des familles.
- Les mesures adoptées par le gouvernement pour garantir une distribution équitable de l'approvisionnement d'aliments au niveau mondial.

La préparation des rapports périodiques requiert l'utilisation de l'information existante ou la production d'une nouvelle information, mettant ici en valeur l'importance des conditions requises dans les rapports internationaux pour le processus de suivi de chaque pays.⁶

6. Les rapports gouvernementaux et les apports de la société civile ainsi que d'autres documents importants peuvent être consultés sur le site web de l'Examen Périodique Universel: <http://www.upr-info.org/-Pays-.html>

A large rectangular area with a thin red border, containing 25 horizontal grey lines for writing.

A large rectangular area with a red border, containing 25 horizontal grey lines for writing. The lines are evenly spaced and extend across the width of the red border.

Cette collection de MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION a été réalisée à partir du contenu des publications qui font parties de la Boîte à outils méthodologique pour le droit à l'alimentation élaborée par l'équipe du droit à l'alimentation de la FAO.

Les MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION font partie du projet intitulé «Cohérence des réponses en matière de sécurité alimentaire : intégration du droit à l'alimentation dans les initiatives internationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire» qui a été financé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).



Plus d'informations sur la Boîte à outils méthodologique pour le droit à l'alimentation disponible sur le site web: www.fao.org/righttofood/fr

Vous pouvez aussi contacter: righttofood@fao.org

MANUELS PRATIQUES SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

1. Le droit à l'alimentation dans le cadre international des droits de l'homme et dans les Constitutions
2. Elaboration de lois spécifiques sur le droit à l'alimentation
3. Examen sectoriel de compatibilité pour le droit à l'alimentation
4. Aspects généraux des méthodes de contrôle pour le droit à l'alimentation
5. Procédure de méthodes de contrôle pour le droit à l'alimentation
6. Méthodes de recherche et traitement de l'information pour le contrôle du droit à l'alimentation
7. L'évaluation du droit à l'alimentation
8. Guide du plaidoyer pour le droit à l'alimentation à partir de l'analyse budgétaire
9. Quels sont les différents acteurs impliqués dans le droit à l'alimentation?
10. Formation sur le droit à l'alimentation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient à remercier le Gouvernement d'Espagne pour son soutien financier qui a rendu possible la publication du présent document.

